

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01781

Numéro SIREN : 891 537 920

Nom ou dénomination : 5G bâtiment

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/009904

5GBATIMENT
SASU au capital de 500 euros
Siège social : 14 rue Adolphe SAX
42 000 SAINT-ETIENNE
RCS SAINT-ETIENNE: 891 537 920

EXRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIDERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31/03/2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 31 Mars, à 09 heures.

Les associés de la société 5G BATIMENT, SASU au capital de 500 € divisé en 5000 actions de 0,1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

-M. BENHAMMOUDA Mourad : 5000 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'assemblée est présidée par M. BENHAMMOUDA Mourad, Président associé.

Il rappelle que l'Assemblée est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

* Démission du Président M. BENHAMMOUDA Mourad et nomination du nouveau Président,

.../...

* Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole,

M. BENHAMMOUDA Mourad met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Suite à la cession de la totalité de ses actions, M. BENHAMMOUDA Mourad décide de démissionner de ses fonctions de Président à compter du 31/03/2022.

M. MEKHALFIA Islam Né le 26/01/2000 à SETIF (ALGERIE) Demeurant : 22 Crue BORIE-42 000 SAINT-ETIENNE, est nommé nouveau Président à compter du 31/03/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

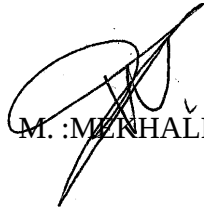
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

M. BENHAMMOUDA Mourad


M. :MENHALFIA Islam

